



Code de conduite des partenaires

Construire un partenariat solide

Jumia est la principale plate-forme de commerce électronique panafricaine, présente dans plusieurs pays d'Afrique.

Notre mission consiste à améliorer la qualité de la vie quotidienne en Afrique, en tirant parti de la technologie pour fournir des services en ligne innovants, pratiques et abordables aux consommateurs, et en aidant les entreprises à se développer en utilisant la plateforme de Jumia pour mieux atteindre et servir les consommateurs

L'opportunité vient avec la responsabilité et, chez Jumia, nous sommes pleinement conscients de la responsabilité que nous portons envers nos clients, employés, communautés et actionnaires, pour accomplir notre mission de manière éthique et durable.

Nous comptons sur tous les partenaires avec lesquels nous travaillons, y compris nos fournisseurs, sous-traitants et consultants (ensemble nos «Partenaires») pour réaliser notre mission. Lorsque nous choisissons de travailler avec vous, nous attendons de vous que vous partagiez notre engagement envers les normes les plus élevées de conduite éthique, de bonne citoyenneté et de comportement durable. En travaillant ensemble sur des questions allant de l'éthique des affaires et de l'intégrité; aux droits de l'homme et aux normes du travail; et la santé, la sécurité et l'environnement, nous pensons que nous pouvons avoir un impact positif sur les personnes et les communautés, alors que nous travaillons à notre mission.

Veillez lire ce code de conduite des partenaires comme un guide des principes communs qui nous aideront à construire un partenariat solide.

Éthique et intégrité des affaires

Nous respectons et faisons respecter la lettre et l'esprit de la loi dans tout ce que nous faisons, et nous croyons qu'il faut réussir par une concurrence honnête. Nous cherchons à démontrer les normes les plus élevées d'intégrité et de conduite professionnelle éthique.

Nous nous attendons à ce que nos partenaires respectent toutes les lois et réglementations applicables et prennent toutes les mesures raisonnables pour jouer un rôle dans la lutte contre les activités illégales, y compris la corruption, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et d'autres formes de fraude.

Corruption

La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales interdit l'utilisation de la corruption pour obtenir ou conserver des affaires ou tout autre avantage indu dans la conduite des affaires internationales, et les lois contre la corruption prévalent dans les pays où nous opérons.

Jumia adopte une approche de tolérance zéro à tout niveau de corruption. Tout pot-de-vin versé à des fonctionnaires ou à des particuliers par nos partenaires nous expose à un risque juridique et de réputation important.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- se conforment à toutes les lois anti-corruption applicables, y compris la loi britannique sur la corruption¹ et la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger²;
- ne cherchent jamais à obtenir un avantage en offrant, en payant ou en finançant quoi que ce soit de valeur; et
- signalent immédiatement à Jumia toute préoccupation concernant la subornation ou la corruption de tout employé de Jumia ou concernant les activités de Jumia

Les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'un intérêt personnel, familial, financier ou autre entrave la capacité d'un partenaire à prendre les bonnes décisions au nom de Jumia ou lui confère un avantage concurrentiel injuste. Les cas de conflits d'intérêts les plus courants se produisent au cours des décisions d'achat, des activités de conseil et de l'utilisation des ressources de l'entreprise.

Jumia surveille et enquête activement sur tous les conflits d'intérêts et les conflits d'intérêts potentiels, notamment en exigeant des déclarations de conformité de la part des employés et des partenaires.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- agir en tout temps de bonne foi envers Jumia;

- nous informer s'ils sont liés à un employé de Jumia;

¹ http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2010/23/pdfs/ukpga_20100023_en.pdf

² <https://www.justice.gov/criminal-fraud/statutes-regulations>

- être vigilant et reconnaître et divulguer les situations de conflit d'intérêts ou les situations de conflit d'intérêts potentiel; et
- travailler avec Jumia pour s'assurer que des mesures appropriées sont prises en cas de conflits d'intérêts potentiels. Dans de nombreux cas, la simple divulgation du conflit atténuera adéquatement le risque.

Blanchiment d'argent et contrôles commerciaux

Toutes les entreprises, et en particulier les entreprises opérant au-delà des frontières, doivent planifier et se protéger contre les risques de blanchiment d'argent et d'exposition aux sanctions commerciales découlant des flux de fonds. Les criminels peuvent chercher à cacher le produit de leur activité illégale en «blanchissant» leur argent sale par le biais d'entreprises légitimes.

Jumia maintient des politiques et procédures appropriées pour se protéger contre les risques de blanchiment d'argent et de sanctions commerciales, et ne facilitera pas ni ne fermera les yeux sur des affaires ou transactions illégitimes.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- disposent de politiques et de procédures appropriées pour détecter et prévenir le blanchiment d'argent;
- respectent les sanctions et restrictions commerciales appliquées à certains États par la communauté internationale, notamment les Nations Unies, l'Union européenne et les États-Unis; et
- signalent immédiatement à Jumia toute préoccupation concernant le blanchiment d'argent et les sanctions commerciales en rapport avec les activités de Jumia.

Évasion fiscale

L'évasion fiscale est la pratique illégale de ne pas payer d'impôts, soit en omettant de déclarer les revenus, en déclarant faussement les dépenses, soit en omettant de payer les impôts dus. L'évasion fiscale et la facilitation de l'évasion fiscale sont des infractions pénales. Jumia reconnaît ses obligations légales et éthiques de payer des impôts

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- tiennent des registres financiers et des rapports sur les transactions conformément aux lois applicables;
- mettent en place toutes les autres procédures nécessaires pour assurer la conformité fiscale (y compris douanière); et
- signalent immédiatement à Jumia toute préoccupation concernant la conformité fiscale en rapport avec les activités de Jumia



Droits de l'homme et normes du travail

Notre mission est d'améliorer la qualité de la vie quotidienne en Afrique, et dans ce cadre, nous nous engageons à respecter, promouvoir et protéger les droits de toutes les personnes dont nous touchons la vie.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils respectent les principes directeurs et les engagements des Nations Unies³ et de l'Organisation internationale du travail («OIT») ⁴ en matière de sauvegarde des droits de l'homme et des normes du travail.

Travail des enfants

Tous les enfants ont le droit d'accéder à l'éducation et nous interdisons strictement l'emploi de jeunes en dessous de l'âge légal de travail, sous réserve des dérogations autorisées par l'OIT ou la législation nationale applicable. Jumia s'engage pour la protection des enfants.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- n'emploient pas de personne de moins de 15 ans et adhèrent à toutes les lois et réglementations applicables régissant l'âge minimum de travail; et
- reconnaissent les intérêts des jeunes de moins de 18 ans, notamment en leur permettant d'accéder à l'éducation et en interdisant l'emploi la nuit ou dans des conditions dangereuses

Travail forcé

Le travail forcé est tout travail ou service que les gens sont contraints de faire contre leur volonté, sous peine de punition. En plus d'être une infraction pénale, le recours au travail forcé constitue une grave violation des droits humains fondamentaux et des droits du travail. Jumia n'accepte pas le travail forcé dans la livraison de nos biens ou services

Nous nous attendons à ce que nos partenaires NE:

- recourent pas à toute forme de travail forcé, servile ou involontaire, y compris les heures supplémentaires obligatoires;
- se livrent pas à la pratique d'exiger des travailleurs qu'ils déposent des «dépôts» ou des papiers d'identité auprès de leur employeur; ou
- infligent pas des amendes illégales pour la résiliation des contrats de travail.

Harcèlement et discrimination

Le harcèlement et la discrimination peuvent être fondés sur le sexe, la race, la religion, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, le handicap ou toute autre caractéristique protégée d'une personne. Jumia est attachée à un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination, qui permet aux gens de réaliser leur plein potentiel et aide notre entreprise à prospérer.

³ Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme:

<https://www.ohchr.org/documents/publications/GuidingprinciplesBusinessshreN.pdf>

⁴ L'OIT a identifié huit conventions fondamentales couvrant les principes et droits fondamentaux au travail:

<https://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang-en/index.htm>

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- interdisent strictement le harcèlement au travail, y compris toute intimidation ou tout comportement menaçant, qu'il soit physique, verbal ou psychologique; et
- traitent les employés équitablement et ne discriminent pas les employés dans n'importe quel aspect de l'emploi.

Droits des employés

Les lois sur l'emploi consacrent les droits humains fondamentaux et sont essentielles pour le bien-être et la protection des employés et la productivité de la main-d'œuvre. Jumia respecte et soutient les droits légaux de tous ses employés.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils s'assurent que leurs employés:

- sont correctement payés conformément à toutes les lois applicables;
- sont libres d'adhérer ou de former des syndicats et ne sont soumis à aucune restriction quant à leur droit à la liberté d'association et à la négociation collective conformément aux lois et réglementations applicables; et
- ne sont pas tenus de travailler des heures excessives, conformément aux lois nationales, aux conventions collectives et aux normes internationales du travail. En tout état de cause, les heures de travail, à l'exclusion des heures supplémentaires, seront définies dans le contrat de travail, et les heures supplémentaires seront volontaires et ne dépasseront pas les limites légales applicables.

Santé, sécurité et environnement

Notre responsabilité de prendre soin de notre environnement s'étend au-delà de notre environnement de travail immédiat jusqu'à notre planète, et nous nous engageons à assurer un environnement sûr et sain non seulement pour nos employés aujourd'hui, mais pour les générations futures.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils s'engagent à maintenir un environnement de travail sûr pour leurs employés, ainsi qu'à promouvoir la durabilité environnementale à long terme.

Santé et sécurité

Chaque travailleur a le bon travail dans un environnement sûr, et revient du travail chaque jour, indemne. Jumia s'engage à fournir des bureaux, des entrepôts et des lieux de travail sûrs et sécurisés à tous ses employés et sous-traitants.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- respectent toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité;
- fournissent à tous leurs employés un environnement de travail sûr, gérant activement tous les risques spécifiques à l'industrie qui peuvent prévaloir, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie; et
- fournissent aux employés les premiers secours, l'équipement de sécurité incendie et les installations de sortie, ainsi que d'autres outils et procédures d'urgence.

L'environnement

Dans un monde où les ressources naturelles sont rares, et qui est marqué par les changements climatiques et les habitats et la biodiversité fragile, les entreprises ont la lourde responsabilité de réduire leur impact environnemental. Jumia reconnaît cette responsabilité et nous comptons sur nos partenaires pour nous aider à générer une croissance durable.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- gèrent leur impact environnemental de manière responsable et conformément aux lois et réglementations applicables;
- s'efforcent d'utiliser et d'encourager le développement de technologies, de produits et de services respectueux de l'environnement; et
- agissent en permanence pour réduire l'impact environnemental, en identifiant, évaluant et gérant les risques et impacts environnementaux tout au long de leurs opérations commerciales.

Confidentialité des données et sécurité des informations

Les informations de Jumia sont un actif précieux et sensible, qui doit être géré de manière appropriée. Lorsque nous sommes chargés de données personnelles appartenant à des individus en particulier, nous avons une responsabilité accrue de traiter ces informations avec respect et conformément à toutes les lois applicables.

Nous attendons de nos Partenaires qu'ils mettent en place des mesures appropriées pour protéger et gérer nos informations conformément à toutes les lois applicables.

Données personnelles

La législation sur la protection des données sur nos marchés prévoit que les données personnelles des individus soient protégées de manière adéquate. En outre, le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données («RGPD») ⁵ s'applique aux données personnelles des personnes dans les pays européens concernés, où que ces informations soient détenues, dans le monde entier.

Jumia gère les données personnelles des consommateurs, des fournisseurs et des employés du monde entier, qui interagissent avec nos plateformes et nos activités, conformément à toutes les lois applicables (y compris le RGPD) et à la politique de confidentialité des données de Jumia.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- s'assurent qu'ils obtiennent le consentement des individus pour utiliser leurs données personnelles à des fins spécifiques, ou qu'il existe une autre base légale légitime pour traiter les informations personnelles;
- traitent les données personnelles sensibles (y compris les informations relatives à la santé, à la race, à l'origine ethnique, aux opinions politiques, etc.) avec un soin particulier, et évitent de traiter des données personnelles sensibles à moins que cela ne soit strictement nécessaire et uniquement dans le respect des règles applicables. loi; et
- comprennent et respectent toutes leurs obligations dans le respect de toutes les lois applicables en matière de protection des données, y compris le RGPD.

Sécurité de l'information

Si des informations commerciales confidentielles (y compris des données personnelles) sont partagées en dehors de Jumia, cela pourrait nous nuire sur le plan concurrentiel, affecter nos résultats financiers et nuire à notre réputation.

Jumia maintient les mesures de sécurité numériques et physiques appropriées nécessaires pour garder nos informations confidentielles en sécurité.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils:

- ne divulguent nos informations confidentielles que s'ils sont autorisés par écrit à le faire;
- mettent en place les politiques et procédures nécessaires pour assurer la sécurité de nos informations confidentielles; et
- signalent toute violation ou vulnérabilité de confidentialité ou de sécurité.

Comment procédons nous?

Jumia aide ses partenaires à respecter ce code de conduite des partenaires, les autres politiques et directives des codes Jumia et toutes les lois applicables.

Nous pouvons vérifier (ou engager un tiers pour vérifier) la conformité avec ce Code de conduite des partenaires, et nous attendons de tous les partenaires qu'ils soutiennent nos audits en nous fournissant les informations, la documentation et l'accès aux sites dont nous pouvons avoir besoin.

Nous voulons également vous entendre si vous voyez ou entendez parler de violations ou de violations potentielles de ce Code Partenaire, afin que nous puissions répondre rapidement et de manière appropriée. Veuillez signaler toute préoccupation au contrat commercial Jumia habituel, ou si vous préférez, vous pouvez contacter ComplianceAlert@Jumia.com

Jumia prend très au sérieux tous les signalements de violations ou de violations potentielles et ne tolérera pas de représailles contre les partenaires qui signalent leurs préoccupations de bonne foi.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter votre contact commercial Jumia habituel.

Dernière mise à jour le 7 février 2020

^s <https://gdpr-info.eu/>